

Bulletin d'histoire politique

La presse québécoise d'expression française face au procès du maréchal Pétain, 1945

Lise Quirion



Volume 7, Number 2, Winter 1999

Vichy, la France libre et le Canada français

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060320ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060320ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Quirion, L. (1999). La presse québécoise d'expression française face au procès du maréchal Pétain, 1945. *Bulletin d'histoire politique*, 7(2), 43–58.
<https://doi.org/10.7202/1060320ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1999

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

La presse québécoise d'expression française face au procès du maréchal Pétain, 1945



Lise Quirion
historienne

Depuis une dizaine d'années tout au plus, une poignée de chercheurs tentent de pallier aux nombreuses lacunes de l'histoire officielle concernant l'attitude des Canadiens français face à Vichy. Longtemps ignorée des chercheurs, cette question ouvre pourtant la voie à une meilleure compréhension du cadre global dans lequel s'opèrent les prises de position nationales face au second conflit mondial. Incontestablement, et ce même s'il subsiste encore quelques zones d'ombre, les plus récents travaux sur la question rendent obsolète la thèse d'un Québec monolithiquement en faveur de Pétain. Cela dit, il faut bien voir que l'avancement des connaissances dans ce domaine repousse de plus en plus loin l'idée selon laquelle les sympathies d'une fraction de la population canadienne-française pour Vichy n'aient été qu'un épisode momentané et peu significatif de son histoire.

Nos propres recherches sur la question nous ont amenés à nous interroger sur l'attitude de la presse québécoise face au procès intenté au maréchal Pétain à l'été 1945¹. Plus précisément, nous avons cherché à comprendre les motifs qui conduisent la presse à prendre position dans un sens ou dans l'autre. Face à ce procès dont un des principaux chefs d'accusation constituait la collaboration avec l'Allemagne d'Hitler, la presse québécoise a réagi de diverses manières. Dès le début du procès, certains journaux ont fait confiance à la justice française. D'autres, malgré la gravité des accusations ont manifesté avec plus ou moins d'acuité leurs sympathies pour l'ex-chef d'État qui se trouve à l'été 1945 au banc des accusés. Bien qu'étant rattachées à un contexte qui diffère considérablement des premières années du conflit, les prises de position de la presse québécoise face au procès de Pétain se révèlent comme un prolongement des attitudes conflictuelles qui caractérisent l'opinion canadienne-française face à Vichy au début des années quarante. Par conséquent, se pencher sur les années qui précèdent cette «affaire» s'avère un incontournable. Cet article retrace d'abord brièvement les fondements idéologiques de la Révolution nationale. Dans la même optique, nous

effectuons un survol de l'attrait qu'a représenté cette dernière pour une partie des élites canadiennes-françaises. Par la suite, nous présentons un bilan de l'analyse de la presse face au procès de Pétain.

L'idéologie de la Révolution nationale puisait, quoique à divers degrés, dans plusieurs courants de pensée: un courant contre-révolutionnaire tiré du refus des idéaux de 1789, la critique de la société industrielle de Frédéric Le Play, le catholicisme social de René de La Tour du Pin, l'Action française de Charles Maurras, le culte de la terre et des morts de Maurice Barrès, pour ne nommer que les principaux². Elle était en fait une sorte de synthèse de l'ensemble des doctrines de l'histoire de la Troisième République qui ne rejetait de son champ que le marxisme et le parlementarisme, ce dernier étant trop lié à la responsabilité de la défaite³.

Ce projet mis sur pied à l'été 1940 par le maréchal Pétain n'a pas entraîné de choc brutal. Cela s'explique par le fait que les idées qui y étaient véhiculées présentaient une sorte de continuité avec celles qui étaient présentes en France avant 1940. En réalité, cette «révolution», qui était bien avant tout une contre-révolution, se présentait comme une réponse à bien des maux qui avaient été identifiés dans l'entre-deux-guerres, et dans certains cas, auparavant. La Révolution nationale était donc à la base un projet réactionnaire qui entendait s'attaquer aux responsables de la déchéance du pays: la démocratie parlementaire, l'industrialisation, l'urbanisation et l'alliance du capitalisme et du socialisme international⁴. Tous ces «maux» furent tenus responsables des «relâchements» et de «l'esprit de jouissance» — selon les mots employés par Pétain — qui avaient conduit la France vers la défaite. Ainsi, après avoir décrété la décadence, Vichy ne tarda pas à trouver des boucs émissaires. Dès l'été 1940, étrangers, juifs et franc-maçons furent l'objet de mesures d'exclusion qui visaient à les écarter de fonctions d'influence. D'autres versions de cette loi iront jusqu'au recensement obligatoire au mois de juin 1941. Cette législation reposait sur la volonté du nouvel État de préserver l'unité nationale.

Outre la revalorisation du travail impliquant un projet corporatif, le programme de la Révolution nationale comprenait une politique de la famille, un fort accent mis sur l'éducation et la jeunesse ainsi qu'une volonté de réserver à l'agriculture une place privilégiée. Le mot travail, présent dans la devise de la Révolution nationale, trouve son sens dans l'idée que le travail doit opérer la réconciliation de tous les Français. Cette idée guida l'élaboration de la Charte du Travail, projet annoncé au mois d'août 1940, mais qui ne vit le jour que quinze mois plus tard. Cette charte prévoyait entre autres la définition d'un patrimoine corporatif commun exclusivement destiné à concourir à l'amélioration des conditions d'existence de la profession, la possibilité pour les membres d'une même profession de créer une organisation,

c'est-à-dire une corporation et, également, la reconnaissance d'associations professionnelles mixtes⁵. Au-delà du constat d'échec presque total de l'ensemble de ce projet, il n'en demeure pas moins que se trouvait là l'une des visées corporatistes du régime de Vichy. Les influences qui peuvent être retracées dans le projet de la Charte sont nombreuses. Parmi les principales: le christianisme social inspiré des encycliques de Léon XIII (*Rerum Novarum*, 1891) et de Pie XI (*Quadragesimo Anno*, 1931) et l'œuvre de René de la Tour du Pin. Il n'est pas inutile de souligner que la solution corporatiste portée par cette charte était en droite ligne avec la quête d'une troisième voie entre capitalisme et socialisme qui fut très présente en France dans l'avant-guerre⁶.

L'ensemble des politiques destinées à jeter les bases de l'ordre nouveau s'accompagnait d'un fort accent mis sur le retour aux valeurs traditionnelles. Au centre de celles-ci, on retrouve le «retour à la terre» qui autant qu'une «philosophie» fut dicté par une nécessité politique pour donner du travail à des bras inemployés après la défaite et assurer les moissons dans un pays bouleversé par la guerre et l'exode⁷. L'un des volets de la politique agraire du régime de Vichy visait l'établissement d'une organisation corporative paysanne qui fut mise sur pied de façon provisoire le 2 décembre 1940. Cette loi, mieux connue sous le nom de «Charte paysanne», impliquait une structure où les producteurs organisés en syndicats locaux et régionaux faisaient la loi sur un marché organisé par l'entremise de leurs délégués. En avril 1942, un décret modifia cette organisation en ramenant l'intervention directe de l'État. En arrière-plan de ce «retour à la terre», on reconnaît *a priori* l'attachement au sol du vieux Maréchal. Mais là encore, le thème en France était loin d'être nouveau.

Depuis la fin du XIX^e siècle, le «retour à la terre» avait inspiré de nombreux écrits. Derrière ce thème, on retrouve l'idée que la famille paysanne est l'antidote pour contrer l'urbanisation, source de décadence. Ce thème inscrit dans la doctrine de l'Action française depuis plus d'un demi-siècle fut réactivé entre les deux guerres. Le retour aux «vraies» traditions s'accompagna d'un lancinant discours de contre symboles. Le nouvel État français, c'était bien sûr la «vraie France», la France de Jeanne d'Arc symbolisant l'ancien régime par opposition à la République déchue: l'anti-France. Le maréchal Pétain a encouragé ce type de discours en insérant un peu partout ce genre de formules. Comme le fait remarquer Alain-Gérard Slama, c'est selon cet aspect que: «[...] Pétain rejoint le plus dans la formulation les thèses de l'Action française, dans les slogans de la vraie France, où sont revendiqués pêle-mêle le véritable nationalisme, les véritables élites, la véritable fraternité nationale, etc.⁸».

Dans les premiers mois qui suivirent la défaite, la communion de l'Église avec l'État fut presque totale. Pour la suite, la réponse appelle plusieurs

nuances qu'il est impossible de rassembler ici. Toutefois, il n'y a qu'à s'attarder, même brièvement, aux discours du Maréchal pour se convaincre de ce qu'avait à offrir le nouveau régime à une Église marquée par plus d'un demi-siècle d'anticléricalisme: «La France de demain sera à la fois très nouvelle et très ancienne [...] elle remettra en honneur les grandes vérités de la morale chrétienne qui ont formé la base solide de notre civilisation. [...]»⁹ Bref, l'Église participa activement à la Révolution nationale en encourageant les fidèles à l'obéissance à l'ordre établi, mais, de plus, elle incita ces derniers à se rassembler derrière le chef et son programme.

Au Canada français, la pensée corporatiste prend corps sous l'influence de penseurs européens: les conservateurs de l'école d'Angers auxquels on peut associer Frédéric Le Play et les réformateurs de l'école de Liège dont fait partie René de La Tour du Pin. Les premiers insistent sur la liberté économique et sociale des individus tandis que les seconds restent attachés au principe d'autorité en matière socio-économique (celle de l'État, mais aussi celle des corps constitués, dont le couronnement est le régime corporatif). Même si cette pensée a germé depuis la fin du XIX^e siècle, avec notamment la publication de *Rerum Novarum* (1891) c'est plutôt *Quadragesimo Anno* (1931), qui portait sur la restauration sociale et qui faisait une large place à la solution corporatiste, qui donna l'impulsion véritable, au Canada français, à un projet corporatiste¹⁰.

La publication du *Programme de restauration sociale* en 1933, qui reprenait et expliquait les enseignements de *Quadragesimo Anno*, ne manquait pas d'attraits pour les élites nationalistes et cléricales. Outre le fait que sa pièce maîtresse, l'organisation corporative, reposait sur le principe de l'harmonie entre le capital et le travail, le programme comprenait des réformes socio-économiques qui devaient permettre de corriger l'infériorité économique des Canadiens français et de faire régner un ordre plus conforme à la justice sociale. Dès son lancement, ce programme, approuvé par le haut clergé, le cardinal Villeneuve en tête, souleva un mouvement de propagande auquel participèrent tous les groupements catholiques: les Semaines sociales, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, les syndicats catholiques, l'Union des cultivateurs catholiques. Outre la presse cléricale et nationaliste et de la revue des HEC qui participèrent activement au mouvement en diffusant le programme, bon nombre d'intellectuels prêtèrent main forte à l'effort d'endoctrinement par des conférences et par leurs écrits¹¹. À la veille de la Deuxième Guerre mondiale, le corporatisme tel que préconisé par l'École sociale populaire demeure un projet sans réalisation concrète. En revanche, il est et demeure à l'unisson avec le credo des nationalistes. Cet «ordre nouveau», auquel on aspirait parce qu'il était chapeauté par l'Église, se greffait sans peine aux valeurs fondamentales du nationalisme canadien-français:

primauté de la foi catholique, primauté de la famille, gardienne de la foi et de la langue.

Compte tenu des affinités idéologiques qui existent entre ces deux programmes, faut-il s'étonner que dans le contexte du début des années quarante le programme de Vichy se révéla comme un modèle de réalisation pour l'École sociale populaire? En décembre 1940, l'École sociale populaire publiait un manifeste intitulé *L'éducation nationale*¹² appuyé d'une liste de trois cents signataires. Malgré la similarité évidente du vocable, aucune référence explicite au cas français puisqu'il s'agissait de développer une «éducation patriotique [qui] aura en fait un double objet: la nationalité canadienne-française et la nation canadienne [et ce] à l'aide des meilleurs exemples étrangers.» De quels exemples étrangers s'agit-il? L'École sociale populaire ne tarda pas à être plus explicite. En février 1941, l'École publiait *La reconstruction de la France*¹³, une brochure dans laquelle était exposé et justifié l'essentiel du programme de Vichy. Dans le dernier article on peut lire: «Pendant qu'Allemands et Anglais s'entre-tuent, il appartenait au glorieux soldat de Verdun [...] de parler le premier après le Pape [...] le langage du bon sens, de la réconciliation et de la "paix vivante"». La brochure ne contient aucun commentaire de l'éditeur. En dépit de cela, le seul fait de consacrer une de ses publications au régime de Vichy à côté de celles consacrées à la pensée de Pie XII et aux encycliques n'impliquait-il pas un cautionnement tacite de l'École sociale populaire?

En octobre 1941, En première page de sa brochure *La restauration de la famille française*¹⁴, l'École rappelait les paroles de Pie XI et de Pie XII sur l'importance de la famille et ajoutait: «Ces appels du Souverain Pontife, aucun gouvernement n'y a répondu ces derniers temps avec autant d'empressement et d'esprit pratique que le nouveau gouvernement de la France [...] Cet effort de redressement mérite d'être connu [...]». L'intérêt de l'École sociale populaire pour le programme de Vichy ne s'arrêta pas là puisqu'en mars 1942 elle publia les quatre-vingts articles de la Charte du Travail de Vichy, le tout accompagné d'un discours de Pétain¹⁵. En faisant au programme de Vichy une telle place, c'est-à-dire trois publications de 1940 à 1942, l'École sociale populaire considérait ce régime conforme à la doctrine dont elle se réclamait et de laquelle elle s'était fait le promoteur depuis le début des années trente. Ce n'est pas le seul aspect corporatiste du régime de Vichy que l'École exposa, ce fut l'ensemble du programme de Vichy qui lui parut alors conforme à la doctrine sociale de l'Église. C'est bien une sorte de modèle de réalisation que présenta l'École sociale populaire. Tout autre type d'explication échappe à la logique de l'œuvre apostolique de cette institution.

En somme, les réformes contenues dans la Révolution nationale du maréchal Pétain avaient plusieurs points en commun avec le Programme de

restauration sociale mis de l'avant par l'École sociale populaire au début des années trente. D'une part, ces deux projets, bien qu'un océan les sépare et avec toutes les nuances que cela comporte de part et d'autre, étaient issus d'un contexte de remise en question, en partie engendré par la Crise économique de la décennie trente et en partie découlant d'une critique adressée aux excès matérialistes du système libéral. En France, la Révolution nationale fut présentée par la droite et l'extrême-droite comme une réponse à la déchéance du pays et aux faiblesses du système parlementaire tenu responsable de la défaite de juin 1940. Au Canada français, le projet de l'École sociale populaire reçut la faveur des élites nationalistes et cléricales qui y voyaient une façon de corriger l'infériorité économique des Canadiens français tout en faisant régner un ordre conforme à la justice sociale. D'autre part, ces deux projets, l'un réalisé en 1940 dans des circonstances particulières, c'est-à-dire sous l'œil de l'occupant, l'autre, au Canada français, demeuré à l'état de projet, puisaient aux mêmes sources, les écoles de pensée européennes, où prit forme l'idée du corporatisme social prôné par la suite dans les encycliques papales. Enfin, un des traits dominants de la Révolution nationale, le retour aux valeurs traditionnelles, avait plusieurs correspondances avec le nationalisme canadien-français des années trente: la primauté accordée à la famille, le retour à la terre, l'importance d'une éducation nationale... À la lumière de ces considérations et compte tenu du fait que le maréchal Pétain entendait avec ces réformes ramener en France l'idéal religieux catholique, il était tout à fait dans l'ordre des choses que l'œuvre de reconstruction nationale française fût présentée comme un modèle de réalisation par l'École sociale populaire et fût considérée comme telle par plusieurs élites nationalistes de l'époque. Toutes ces considérations seront déterminantes dans l'attitude de la presse canadienne-française d'obédience catholique à l'égard de Pétain lors de son procès en 1945.

Le procès de Philippe Pétain (23 juillet au 14 août 1945) qui marque la fin de la guerre se rattache à un contexte assez différent de celui qui prévaut durant les années du régime de Vichy. Dans le cadre de l'épuration, l'ex-chef de l'État français est poursuivi pour avoir: 1) commis le crime d'attentat contre la sûreté intérieure de l'État; 2) entretenu des intelligences avec l'ennemi. En France, le débat autour du procès de Pétain doit être replacé dans la perspective de l'une des préoccupations majeures qui domina à la Libération: l'épuration. Celle-ci, tâche première du gouvernement provisoire dirigé par de Gaulle, était un préalable nécessaire au «renouveau de la France». Pour être efficace, elle devait être conduite rapidement et, surtout, elle devait viser prioritairement le sommet de la pyramide, c'est-à-dire les hauts dignitaires du régime de Vichy d'où émanaient les responsabilités premières. Cela dit, dans la France libérée, plusieurs fidèles du Maréchal participent au

relèvement de la France. Cela de Gaulle le savait, la Résistance aussi. C'est pourquoi, dans toute l'histoire de l'épuration française, le cas de Pétain fut sans doute le plus difficile, car juger Pétain, c'était juger l'un des plus importants symboles de la Révolution nationale¹⁶.

La presse canadienne-française et la justice française

Dès le début du procès la presse libérale, représentée par *Le Jour*, *Le Soleil* et *Le Canada*, accordait unanimement sa confiance à la justice française. *Le Soleil* prit le parti de demeurer hors du débat considérant que le cas de Pétain ne regardait que la justice française. Cette ligne de conduite, empreinte de modération, fut maintenue jusqu'au verdict. *Le Canada* affichait une attitude similaire, considérant que cette «affaire» ne regardait que les Français. Toutefois, si ce journal n'entendait pas s'ingérer dans les affaires françaises, tout comme pour *Le Jour*, le procès de Pétain a constitué à maintes occasions une opportunité pour questionner, et même contester, l'option des nationalistes canadiens-français qui demeuraient attachés au Maréchal malgré la gravité des accusations pesant contre lui. Pour *Le Jour*, la collaboration de Pétain avec l'Allemagne d'Hitler était «évidente». Ce journal prit des détours souvent extrêmes. C'est vraisemblablement sa haine pour tout ce qui était symbole de tendances fascistes et de dictatures qu'exprime le journal à travers sa couverture du procès de Pétain. De plus, c'est son propre programme que l'hebdomadaire de Jean-Charles Harvey défendait en s'insurgeant de la pérennité que présentait l'attitude des nationalistes. *Le Jour* n'hésita pas à tracer un parallèle entre le procès de Pétain et «l'affaire d'Espagne». Bien que l'attitude du *Jour* était, en partie, fondée sur une évaluation qui ne s'accordait pas toujours avec les faits, en partie, sur une perception globale du régime et de son chef extrêmement négative, le fait qu'un parallèle ait été tracé entre cette «affaire» et la guerre civile espagnole prouve bien que, pour ce journal, il s'agissait du seul et même combat pour la démocratie et contre toute forme de nationalisme.

Au cours de la première semaine du procès, *Le Temps*, organe de l'Union nationale, s'est démarqué de la presse conservatrice en accordant sa confiance à la justice française. Le journal considérait l'accusé responsable des crimes commis sous son autorité, sa plus grande erreur ayant été, selon *Le Temps*, de ne pas avoir abandonné le pouvoir. À l'opposé, trois journaux offraient une perspective où la légitimité du processus judiciaire était remise en question: *La Patrie*, *L'Action catholique* et *Le Devoir*. Ces trois journaux ont interprété globalement le procès comme une revanche, une attitude attribuable à la présence des adversaires politiques de Pétain à la Haute Cour ainsi qu'à leur méfiance à l'égard de la France républicaine. *L'Action catholique* en arriva assez rapidement à la conclusion que les principaux

acteurs de la Haute Cour agissaient dans leurs propres intérêts. Pour cette raison, l'idée même du procès fut dénoncée comme une honte et une source importante de divisions pour la France: «Rien n'est plus disgracieux ni plus ridicule que le procès du maréchal Pétain¹⁷». En somme, la France officielle qui s'apprêtait à juger Pétain n'était pas rejetée en bloc par *L'Action catholique*; le procès y était plutôt dénoncé comme l'un de ses excès. Le journal *La Patrie* a dénoncé le procès en s'appuyant sur le contexte jugé «révolutionnaire». Ce journal a comparé le procès à un exutoire, voire «un revirement inévitable des choses, dicté par les passions [...]»¹⁸. Bref, pour *La Patrie* le procès a été interprété comme une sorte de produit des changements politiques en cours perçus comme très radicaux.

Le point de vue du *Devoir*, marqué par un rejet de la France officielle, attribuable à la présence des communistes auprès de de Gaulle, allait de pair avec une description du contexte où était mis de l'avant l'idée de la France révolutionnaire. *Le Devoir* suivit le déroulement du procès avec une constance que l'on ne retrouve dans aucun autre des journaux étudiés. D'une part, ce journal nourrissait l'espoir que la preuve du double jeu puisse être établie. D'autre part, inscrit dans la même logique, *Le Devoir* fut particulièrement sensible aux accusations de trahison. Ce qui, à notre avis, était tout à fait symptomatique de l'attitude d'un journal qui en aucun cas, et malgré la charge des accusations, ne remet en question ses convictions à l'égard de l'accusé, à savoir que Pétain ne pouvait avoir été traître envers la France et qu'il avait toujours agi dans ses intérêts. En parallèle, les rédacteurs du *Devoir*, employaient des épithètes destinées à rappeler l'héroïsme rattaché au personnage de Pétain. Subrepticement ou non, ces épithètes qui parsemaient le discours du *Devoir* eurent pour effet d'opposer à l'image de l'inculpé Pétain, l'image d'un homme dont l'héroïsme et la droiture étaient exceptionnels alors qu'en parallèle on s'employait à réfuter des témoignages qui étaient accablants pour ce dernier.

La presse nationaliste: le Maréchal aux multiples facettes

La deuxième partie du procès marquée par le défilement des témoins de la défense changea considérablement la dynamique du débat. Dans la presse canadienne-française, ce changement, propre à l'évolution interne du procès, se traduisit de manière concrète par un désintéressement net et quasi généralisé de la presse libérale. Dans l'ensemble, la presse libérale s'était prononcée. Si, dans cette deuxième phase du procès, elle s'abstenait, c'est tout simplement qu'elle ne voyait pas l'utilité de débattre les arguments de la défense. De son côté, la presse nationaliste et cléricale continua de couvrir cet événement avec le même intérêt.

Durant toute la durée du procès, *L'Action catholique* demeura convaincue

que la collaboration avait été seule l'affaire de Pierre Laval: «Le maître du gouvernement de Vichy (c'est lui [Laval] et non Pétain qui recevait et exécutait les ordres de l'occupant nazi) [...]»¹⁹ Ce journal se cantonna dans une explication simpliste, ignorant tous les détails qui ne correspondaient pas à son schème. À ce titre, autant Pierre Laval incarnait ce qu'il y avait de plus vil, notamment la collaboration avec les Allemands, autant Pétain conservait de façon systématique la confiance qu'il avait reçu. Un tel schème nous renvoie irrémédiablement à l'idée de deux Vichy. En 1945, subsistait définitivement à *L'Action catholique* l'idée d'un bon Vichy, le Vichy de Pétain. En parallèle, *L'Action catholique* présentait le maréchal Pétain comme un modèle qui devait survivre aux aléas de l'Histoire: «[...] tout le bruit qu'on fera ne pourra couvrir cet appel pathétique de l'illustre vieillard. Nos petits-enfants le reliront comme un modèle de la dignité française²⁰». L'attitude de *L'Action catholique* maintenue jusqu'à la veille du verdict lui permettra d'en arriver à déclarer «Pétain blanchi²¹».

Dans la seconde partie du procès, l'image qui triomphait au *Devoir* était celle du Pétain bouclier. C'était celui qui n'avait agi que dans les intérêts de son peuple et celui vers lequel les Français s'étaient tournés unanimement en juin 1940. Ce référent auquel *Le Devoir*, sous la plume de l'un ou l'autre de ses éditorialistes, ramenait constamment, signifie que chez les nationalistes traditionnels du *Devoir*, la position à l'égard du Maréchal avait été fixée définitivement au cours de cette période marquée par la défaite française. Dans ce camp, ni la suite des événements, ni les accusations, ni le procès n'avaient réussi à altérer cette position. À cette image déjà surfaite se greffait la thèse du double jeu qui, dans la seconde partie, se trouvait être l'épicentre du système de défense développé par *Le Devoir*. Cette perspective, gommée jusqu'aux extrêmes limites, fut maintenue jusqu'à la veille du verdict par ce journal qui ira jusqu'à élever le «héros de Verdun» au rang d'un géant de la Deuxième Guerre: «Pétain peut dire qu'il a contribué plus que beaucoup de généraux couverts d'éloges à raccourcir la guerre. Désarmé, réduit à l'impuissance, le chef d'État a, tout en évitant de plus grands maux à la France, empêché les Allemands de s'installer en Afrique²²». On constate que pour *Le Devoir* absolument rien ne fut épargné en termes de détours pour garder intacte cette image du héros de Verdun qui, en 1940, avait fait «don de sa personne» à la France. Mais, beaucoup plus que l'ex-chef d'État, c'était aussi le régime qui, en 1945, demeurait inattaquable aux yeux du *Devoir*. Une position solide, ancrée sur des convictions profondément enracinées qui ne pouvait tenir qu'en contournant soigneusement tout un pan de la réalité de la guerre. En somme, dans le cas du *Devoir* tout le débat relatif au procès était fortement déterminé par un parti-pris idéologique qui avait ses racines dans l'avènement du régime de Vichy en 1940.

Au journal *Le Bloc*, la question de la collaboration, tout comme toutes les autres soulevées lors du procès, trouvait sa réponse dans cette seule et même idée qui était au fond la simple conviction que Pétain avait joué un double jeu. L'attitude du *Bloc* mérite toutefois d'être nuancée en raison, d'une part, de son intérêt beaucoup moins marqué pour ce procès que les autres journaux nationalistes et, d'autre part, par le fait qu'il ne s'est jamais posé en défenseur de l'accusé. Rappelons que la vocation de ce journal était d'abord de défendre le programme de son parti, le Bloc populaire, ce qui explique vraisemblablement le peu d'espace consacré au procès. Cela dit, les commentaires de ce journal, bien qu'étant très limités, tendent à démontrer que l'on ignorait totalement les accusations qui pesaient contre Pétain tout en étant convaincu de son innocence.

De toute la presse nationaliste, l'attitude du journal *Le Temps* est de loin celle qui se présente avec le plus d'ambiguïtés. Nous avons dit précédemment que ce journal considérait Pétain coupable des crimes commis sous son autorité, tout en lui reprochant de ne pas avoir abandonné le pouvoir. Malgré cette attitude qui laissait croire à une position bien arrêtée, à moins d'une semaine d'intervalle, ce journal se rabattra sur un certain nombre de considérations qui lui feront tenir une attitude conciliante à l'égard de l'accusé. Au cours de la deuxième semaine du procès, le journal s'attacha à développer une interprétation de la collaboration qui tendait à décharger l'accusé de ses responsabilités. De plus, *Le Temps* émit des doutes sur la plausibilité d'un verdict de culpabilité.

À côté de cela, ce journal se démarqua pour son recours à des arguments extra-judiciaires. Rappelons qu'en 1945 le journal *Le Temps* représentait un courant important (il s'agit de l'organe de l'Union nationale) du nationalisme canadien-français pour qui l'idéologie de conservation — le respect de l'ordre établi, la religion, la famille, etc. — primait au-dessus de tout. Par contre, l'idéal corporatiste prôné par les élites nationalistes et cléricales a été exclu des engagements de l'Union nationale²³. Cela dit, même dénuée de son aspect corporatiste, la Révolution nationale de Pétain avait encore beaucoup en commun avec les valeurs de base véhiculées par l'Union nationale de Maurice Duplessis, ne serait-ce que par l'importance accordée à la religion, à la famille et au souci de l'ordre. Cela explique certainement que les rédacteurs du *Temps* ne pouvaient éprouver que de la sympathie pour celui qui «[s'était] donné comme le défenseur de la religion et de la famille, seules bases possibles d'une nation²⁴». Par ailleurs, les rédacteurs du *Temps* ne manquèrent pas de rappeler que le haut clergé catholique français avait donné un appui presque total à la Révolution nationale de Pétain, tout en soulignant que le clergé français opéra une distinction entre lui et son gouvernement. Si l'on doit convenir que distinguer entre la personne du Maréchal et le gou-

vernement était une façon assez commode, en 1945, d'apprécier rétroactivement les événements, il faut néanmoins retenir ce facteur pour ce qu'il est: simplement la preuve que dans le cas d'un journal de tradition catholique, l'approbation d'un régime par la haute hiérarchie de l'Église catholique pouvait être un facteur plus que suffisant pour voir celui-ci d'un bon œil. Il va sans dire que le paysage politique français surgi de la Libération, empreint d'une importante poussée vers la gauche, ne pouvait qu'inspirer de la crainte dans ces milieux conservateurs, particulièrement aux aguets face au communisme. C'est bien cette idée qui se dégage des propos du *Temps* qui, à travers son plaidoyer pour le Maréchal, ne pouvait que laisser percer ses options: «Et pendant ces années où le maréchal tenta d'établir des contacts [...] avec les Alliés [...] il n'eut d'autre souci que d'inculquer aux Français deux idées de salut: le retour à la religion et le relèvement de la famille [...] dans les pleurs, la France [...] commença le laborieux enfantement d'une France nouvelle que les partis de gauche, qui triomphent actuellement, sont en train de vouloir étouffer²⁵.

En dernière analyse, si le contexte ne peut à lui seul constituer un élément d'explication, à la lumière de ce qui a été dit, nous devons admettre qu'il représentait peut-être une conjoncture favorable à cette attitude conciliante de la droite conservatrice envers un homme qui, en 1940, s'était donné pour mission de reconstruire la France selon l'idéal religieux catholique.

Le verdict

Dans son ensemble, la presse libérale a interprété le verdict comme un gage du retour de la France dans la voie de la démocratie. *Le Soleil* de Québec salua le verdict comme «un retour éclatant du sort²⁶». L'attitude du *Soleil*, si discrète fut-elle, ne trompe pas. Le verdict, conçu comme un juste retour des choses, place ce journal au rang de ceux qui considèrent alors l'épuration comme nécessaire et qui, par ce biais, souscrivent sans réserve à la politique des gaullistes. Par ailleurs, la grande diplomatie dont fit preuve le journal à l'égard des nationalistes, défenseurs de Pétain, fait de lui un journal particulièrement soucieux d'unité nationale et pour qui cette question était de tout premier ordre. Quant à Pétain, il n'inspirait rien de plus que ce qui était d'usage dans les circonstances. C'était l'idée «qu'il sera[it] traité avec humanité par ceux qui [avaient] survécu aux condamnations de son gouvernement²⁷».

L'Événement-Journal, allait dans le même sens. Le verdict était considéré comme l'aboutissement logique, compte tenu des crimes dont Pétain était reconnu coupable. La perspective adoptée par *L'Événement-Journal* le place, lui aussi, du côté de ceux qui considèrent alors que, dans l'esprit de l'épura-

tion, les cas qui avaient précédés celui de Pétain commandaient, en quelque sorte, le verdict.

Pour *Le Canada*, le verdict, beaucoup moins lié à l'homme qu'à son symbole, fut élevé au rang d'un triomphe de la France démocratique sortant d'un épisode tragique de son histoire. Le fait que l'on insista sur la valeur symbolique de la condamnation, marquait bien l'appui à une épuration conçue comme un mal nécessaire, sans pour autant qu'on la souhaita radicale. Pour *Le Canada* la justice s'était fait entendre, il importait peu que la sentence soit exécutée: «Qu'il vive ou qu'il meure, il importe peu [...]»²⁸. À côté de cela, le verdict constitua une autre occasion pour s'insurger de l'option des nationalistes à l'échelle de la province de Québec. Cette particularité en regard du *Canada* en fait un journal davantage tourné vers la politique intérieure, mais aussi nettement plus un journal de combat.

Au journal *Le Jour*, la condamnation du maréchal Pétain se résumait à une «question de principe»²⁹. C'était «la vraie France» qui reprenait ses droits. Pour ce journal, qui durant toute la guerre s'était montré particulièrement soucieux du sort de la France tout en appuyant la France libre, le verdict représentait une confirmation de triomphe des libertés en cette fin de guerre.

Pas plus qu'elle ne l'a fait au cours du procès, *La Presse* ne consacra aucun éditorial au verdict. Selon nous, deux types d'explication peuvent être avancés au sujet de *La Presse*. Il est possible que ce journal, percevant le sujet trop «sensible», préféra s'abstenir de commenter cette affaire craignant, dans un sens ou dans l'autre, de déplaire à certains de ses lecteurs. L'autre explication probable en regard de *La Presse* est qu'elle se contenta de reproduire des dépêches simplement parce que ce sujet lui était d'un intérêt secondaire.

Devant ce verdict inéluctable, la presse nationaliste et cléricale pointa unanimement en direction de ce qu'elle considéra alors comme le responsable: le communisme. L'attitude de *La Patrie* place ce journal définitivement du côté de la presse conservatrice. Dans un article intitulé «Tristesse de la France»³⁰, le verdict issu d'un tribunal qualifié de «révolutionnaire» suscita la réaction suivante: «[...] nous ne pouvons qu'éprouver beaucoup de sympathie pour le vieillard, symbole d'un régime aujourd'hui honni, et qui paie dans sa personne des fautes qu'il n'a pas toutes commises». Si l'on admettait que Pétain soit coupable de certaines fautes, il est indéniable que la sympathie qu'inspirait le condamné était liée à la présence des communistes à la Haute Cour. C'était à ces derniers que faisait allusion *La Patrie* qui, «pour l'honneur de la France et son prestige dans le monde, [formait] le vœu que le général de Gaulle [...] ait l'énergie nécessaire pour résister aux extrémistes qui tiennent [...] leur vengeance en mains et [...] commue la peine de mort [...]»³¹. Pour ce journal, Pétain était coupable de certaines fautes. Malgré

cela, ce dernier apparaissait distancié du régime de Vichy et conservait une image positive. Si nos sources ne nous permettent pas de faire le lien avec la Révolution nationale, nous croyons que la sympathie à l'égard du Maréchal dans le cas de *La Patrie* était simplement liée à ce qu'il représentait globalement, c'est-à-dire un homme de la droite et un catholique.

Évidemment, le communisme, qui constituait un véritable spectre dans les discours de l'Union nationale de Maurice Duplessis³², se refléta ici avec force dans l'organe du parti. Devant ce verdict, non seulement les communistes, mais tous les représentants de la gauche toutes tendances confondues, furent pris à partie par *Le Temps*. Mais c'est l'idée du complot communiste, et avec lui la hantise de la France révolutionnaire, qui furent pointées du doigt: «[...] les communistes français lui en voulaient. Ils ont tout mis en branle pour obtenir sa tête. Ils l'ont [...] L'esprit de 1789 n'est donc pas mort en France³³»? En somme, si le journal *Le Temps* avait bien d'autres motifs pour justifier sa sympathie à l'égard du maréchal Pétain, le verdict ne put que lui faire agiter l'épouvantail du complot communiste.

La réaction de *L'Action catholique* au verdict est intéressante à plus d'un point de vue. C'est un diagnostic qui fut posé en guise d'avertissements aux lecteurs: «Ne jugeons pas la France par cet abcès³⁴», titre qui permettait une nuance importante! Nous avons déjà fait remarquer que *L'Action catholique* avait soigneusement évité toute critique visant directement la France officielle. Cette ligne de conduite, qui consistait à respecter l'ordre établi, fut respectée jusqu'au bout par l'organe officieux de l'archevêché de Québec. La France n'était pas entièrement malade, mais celle-ci souffrait en 1945, d'un «abcès purulent». Nous croyons que *L'Action catholique* était beaucoup mieux informé sur le programme de Vichy qu'elle ne l'avait laissé entendre au cours du procès. *L'Action catholique* choisit de s'attaquer à un des groupes qui, à côté des juifs et des étrangers, avait été frappé par les lois d'exclusion du régime de Vichy: «La Franc-maçonnerie que le Maréchal avait interdite s'est bel et bien vengée. Elle a réussi à emprisonner la justice loin de ce tribunal où tous les personnages officiels conspiraient pour condamner à tout prix³⁵». En somme, il apparaît clair que *L'Action catholique* était encore prêt, en 1945, à se contenter de brandir des épouvantails lorsqu'il s'agissait de défendre un symbole de l'idéal religieux catholique. Son attitude face au verdict confirme que ce journal interpréta ce procès et la condamnation à partir du critère religieux. Il va sans dire que ce critère était encore, en 1945, une lentille déformante et obscurcie.

L'hebdomadaire *Le Bloc* réagit vigoureusement face à ce verdict. *Le Bloc* admettait que Pétain avait pu commettre des erreurs, mais ajoutait que la chose était «discutable». Ce qui l'était beaucoup moins, selon *Le Bloc*, c'était l'honnêteté fondamentale d'un homme qui avait servi son pays pen-

tant toute sa vie et qui croyait bien agir en capitulant. Bref, c'étaient les circonstances atténuantes qui prévalaient au *Bloc* en regard de Pétain. Dans cette perspective, le verdict était prévisible, il était l'aboutissement malheureux d'une «France [...] divisée contre elle-même [dans laquelle] la vertu de justice [...] avait été trahie [...]»³⁶. Évidemment, cette division de la France était imputable au «communisme [qui] sap[ait], jour après jour, l'âme profonde de la fille aînée de l'Église³⁷». Compte tenu des options de ce journal, sa réaction face au verdict fut, à toutes fins utiles, un réflexe naturel. L'image favorable que conservait Pétain au journal *Le Bloc* a été vraisemblablement maintenue par ce qu'il avait représenté depuis le début de la guerre.

En ce 15 août 1945, *Le Devoir* ne manqua pas de rappeler que le condamné était celui qui s'était mis «en train d'opérer une réforme dans le sens de la tradition française, notamment par une restauration de la famille et des valeurs morales³⁸». Selon *Le Devoir*, le verdict était contraire à la preuve en ce qui concernait la collaboration avec l'ennemi et c'était sur une question de politique intérieure que l'on prononçait la sentence. On a peu de mal à imaginer que le communisme, perçu alors comme le «fléau» qui sévissait en Europe, constitua l'argument ultime pour dénoncer ce procès qui allait rester «une tache dans l'histoire de la France».

Au total, le portrait global qui ressort de cette étude, loin de correspondre au monolithisme idéologique, nous offre au contraire une presse partagée entre deux grands courants d'idées, eux-mêmes assez diversifiés. Durant toute la durée du procès, la presse libérale canadienne-française a fait preuve d'une confiance totale en la justice française, convaincue du bien fondé et de la nécessité de l'épuration légale. Une attitude qui allait de pair avec la nette conviction en regard de la culpabilité de l'ex-chef d'État. Cette conviction était intimement liée à son évaluation du régime de Vichy, globalement condamné en tant que symbole de valeurs anti-démocratiques. Pour les journaux libéraux, ce procès suscita de l'intérêt dans la mesure où il était perçu comme une étape nécessaire dans la reconstruction de la France sur des bases démocratiques. Hors de tout doute, la presse libérale interpréta toute cette affaire dans la même optique qui avait prévalu durant toute la guerre, c'est-à-dire à travers la lunette des valeurs qu'elle défendait: liberté, démocratie et antifascisme.

Pour sa part, la presse nationaliste et cléricale s'est montrée nettement prédisposée à accorder le bénéfice du doute au maréchal Pétain. Nonobstant les particularités de chacun de ces journaux, on constate en dernière analyse que, sans aucune exception, ces derniers éprouvaient de la sympathie pour Pétain et ce malgré la gravité des accusations pesant contre lui. S'il est vrai que le lien avec la Révolution nationale n'a pu être établi d'une manière décisive pour toute la presse conservatrice, il faut voir que son attitude glo-

bale, caractérisée par la méfiance vis-à-vis la France républicaine et par une nette tendance à interpréter ce procès comme une revanche politique, penche de tout son poids dans le sens de convictions fortement teintées par les affinités idéologiques avec la France de Pétain. Pour cette presse, le maréchal Pétain et ce qu'il représentait, retour aux valeurs traditionnelles de l'Ancien régime, autoritarisme, cadre corporatif, traditions chrétiennes, incarnés dans la Révolution nationale, ont tenu la place d'un important symbole et ce, jusqu'à la fin du second conflit mondial. Cela atteste qu'un courant réactionnaire, branché sur les valeurs passéistes de la société traditionnelle canadienne-française, a traversé la guerre sans se modifier. La continuité que présente ce courant avec les années trente confirme que l'attachement manifesté par les élites nationalistes pour le maréchal Pétain ne fut aucunement circonstanciel.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Cet article présente une partie des résultats de notre mémoire de maîtrise en histoire: «Le procès du maréchal Pétain dans la presse québécoise d'expression française (juillet et août 1945)», UQAM, 1998.
2. Henry Rouso, «Qu'est-ce que la Révolution nationale?», *L'Histoire*, no. 129, janvier 1990, p.97.
3. Alain-Gérard Slama, «Sources et expressions de l'idéologie de la Révolution nationale» dans *Le gouvernement de Vichy et la Révolution nationale, 1940-1942*, Actes du Colloque des 6 et 7 mars 1970, Paris, FNSP, p.1.
4. Yves Durand, *Vichy 1940-1944*, France, Bordas, 1972, p.65.
5. Jacques Julliard, «La Charte du Travail» dans *Le gouvernement de Vichy, 1940-1942*, Actes d'un colloque tenu à la fondation nationale des sciences politiques, les 6 et 7 mars 1970, Paris, Armand Colin, 1972, p.171-172.
6. *Ibid.*, p.193.
7. Aline Coutrot, «La politique agrarienne» dans *Le gouvernement de Vichy, 1940-1942*, Actes d'un colloque tenu à la Fondation nationale des sciences politiques, les 6 et 7 mars 1970, Paris, Armand Colin, 1972, p.212.
8. Alain-Gérard Slama, «Les messages, déclarations et discours du maréchal Pétain (juin 1940-mars 1942)» dans *Le Gouvernement de Vichy et la Révolution nationale, 1940-1942*, Actes du Colloque des 6 et 7 mars 1970, Paris, FNSP, p.11.
9. Philippe Pétain, «Le Nouveau-Monde et la France» dans *Pétain dans ses plus beaux textes*, Roger Varin, dir., Montréal, Éd. Fides, 1943, p.13.
10. Pierre Trépanier, «Quel corporatisme? (1820-1966)», *Les Cahiers des Dix*, no. 49, Montréal, Les Éditions de Laliberté, 1994, p.176-179.
11. Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec aux XIXe et XXe siècles*, Montréal, Boréal Express, 1993, p.86. Aussi Pierre Trépanier, *op. cit.*, p.188.

12. L'Abbé Paul-Émile Gosselin, *L'Éducation nationale*, Montréal, L'École sociale populaire, déc. 1940, no. 323.
13. *La Reconstruction de la France*, Montréal, L'École sociale populaire, février 1941, no. 325.
14. *La restauration de la famille française*, Montréal, L'École sociale populaire, oct. 1941, no. 333.
15. *La Charte du Travail, L'organisation professionnelle de l'État français*, Montréal, L'École sociale populaire, mars 1942, no. 338.
16. Fred Kupferman, *Le procès de Vichy: Pucheu, Pétain, Laval*, Bruxelles, Éd. Complexe, 1980, p. 26-27.
17. *L'Action catholique*, 27 juillet 1945.
18. *La Patrie*, 24 juillet 1945.
19. *L'Action catholique*, 31 juillet 1945.
20. *L'Action catholique*, 24 juillet 1945.
21. *L'Action catholique*, 11 août 1945.
22. *Le Devoir*, 14 août 1945.
23. Andrée Lévesque, *Virage à gauche interdit, Les communistes, les socialistes et leurs ennemis au Québec, 1929-1939*, Montréal, Boréal Express, 1984, p.126-127.
24. *Le Temps*, 03 août 1945.
25. *Le Temps*, 03 août 1945.
26. *Le Soleil*, 15 août 1945.
27. *Ibid.*
28. *Le Canada*, 16 août 1945.
29. *Le Jour*, 18 août 1945.
30. *La Patrie*, 15 août 1945.
31. *Ibid.*
32. Une expression que nous empruntons à Gilles Bourque et Jules Duchastel, *La société libérale duplessiste*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1994, 173.
33. *Le Temps*, 17 août 1945.
34. *L'Action catholique*, 15 août 1945.
35. *Ibid.* Durant les années vingt et trente, la franc-maçonnerie avec la juiverie et le communisme faisait partie de la trilogie ennemie de ce journal. Voir Richard Jones, *L'idéologie de L'Action catholique, (1917-1939)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974, p.93.
36. *Le Bloc*, 22 août 1945.
37. *Ibid.*
38. *Le Devoir*, 15 août 1945.